



CORSAIR

CONCILIATION JUDICIAIRE

Le sujet est d'importance capitale : quel est l'avenir de CORSAIR ?

La compagnie CORSAIR est-elle en vente ?

La recapitalisation de la compagnie est au cœur du problème et, de toute évidence, nos actionnaires actuels n'ont pas la surface financière pour effacer les dettes (remboursements d'emprunts) et injecter le cash nécessaire à la poursuite de l'exploitation.

L'UNSA s'interroge sur la gestion de la Compagnie.

Que penser du silence de nos actionnaires dont les statuts viennent d'être modifiés (...) ? L'arrivée de nouveaux investisseurs semble devenue incontournable pour éviter un « atterrissage forcé ».

Calme avant la tempête !

Un investisseur, un fond de retournement, pourrait mettre tous nos actionnaires « d'Equerre ».

Pourquoi le CSE ne communique-t-il pas à l'ensemble des salariés sur la situation économique et financière de la Compagnie ?

L'UNSA dépose un droit d'alerte et demande à ce qu'une expertise économique et financière soit organisée et diffusée à l'ensemble de tous les salariés de la compagnie CORSAIR.